

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2015-57 du 11 décembre 2015
portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1531044S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Nicolas BONDONNEAU directeur général délégué, en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures, de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2007-03 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 avril 2007 nommant M. Éric HERGON aux fonctions de directeur des affaires réglementaires et de la qualité de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° DS 2015-41 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 juin 2015 accordant délégation de signature à M. Nicolas BONDONNEAU, directeur général délégué, en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures, de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Éric HERGON, directeur des affaires réglementaires et de la qualité de l'Établissement français du sang, reçoit délégation du 28 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus à l'effet de signer, au nom du président et dans la limite de ses attributions :

- 1) Les actes visés aux articles 1^{er} et 3 de la décision n° DS 2015-41.
- 2) Ainsi que les actes visés à l'article 2, sous réserve des dispositions de l'article 5.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 décembre 2015.

Le président
de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS